

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DPE 17 Subvention à l'association «De mon assiette à notre planète» pour la réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire dans deux écoles parisiennes volontaires (11e et 19e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association «De mon assiette à notre planète» pour la réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 30 avril 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.200 euros est attribuée à l'association « De mon assiette à notre planète » pour la réalisation d'une étude sur le gaspillage alimentaire.

Article 2 : La dépense correspondant à cette subvention référencée n° de dossier 2012_04919, numéro tiers 83 221, sera imputée sur la mission 460, chapitre 65, nature 6574, ligne 64005, rubrique 833, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.